



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

N° 2021/004

Séance du 12 janvier 2021

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 12 janvier 2021 à 16h00 sous la présidence de Mme Muriel COLOMBO .

Présents : Mme Muriel COLOMBO, Mme Estelle MERCIER (visio-conférence), M. Michel FICK, M. Nathan ROY, M. Jean-Philippe BOLLE, Mme Florence LEGROS (visio-conférence)

Absent(es) excusé(es) : M. Mathieu KLEIN , M. Arnaud BERNEZ, Mme Sylvie BABIGEON

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

M. Mathieu KLEIN à Madame Muriel COLOMBO
M. Arnaud BERNEZ à M. Michel FICK
Mme Sylvie BABIGEON à M. Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : M. Nathan ROY

Objet : Affectation des bonis prescrits de l'exercice 2020

Vu le code monétaire et financier et notamment l'article D514-21 alinéa 3 :

« Les sommes provenant des bonis sont conservées en dépôt jusqu'à la réclamation des ayants droit ou, à défaut de réclamation, pendant un délai de deux ans, à compter de la vente. A l'expiration de ce délai, ces sommes sont définitivement acquises à l'établissement sauf dérogation exceptionnelle accordée par le conseil d'orientation et de surveillance. »

Le montant des bonis prescrits s'élève à **4 970.72 €** pour l'année 2020.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance, à l'unanimité, approuve :

Article 1 : Le montant des bonis prescrits de **4 970.72 €** pour l'exercice 2020

Article 2 : Cette recette est affectée au compte 1052 Bonis capitalisés, déduction faite de l'impôt sur les sociétés y afférent.

Pour extrait conforme,
Muriel COLOMBO, Vice-Présidente du Conseil
d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle
de légalité le 19/01/2021
Affiché le 20/01/2021

